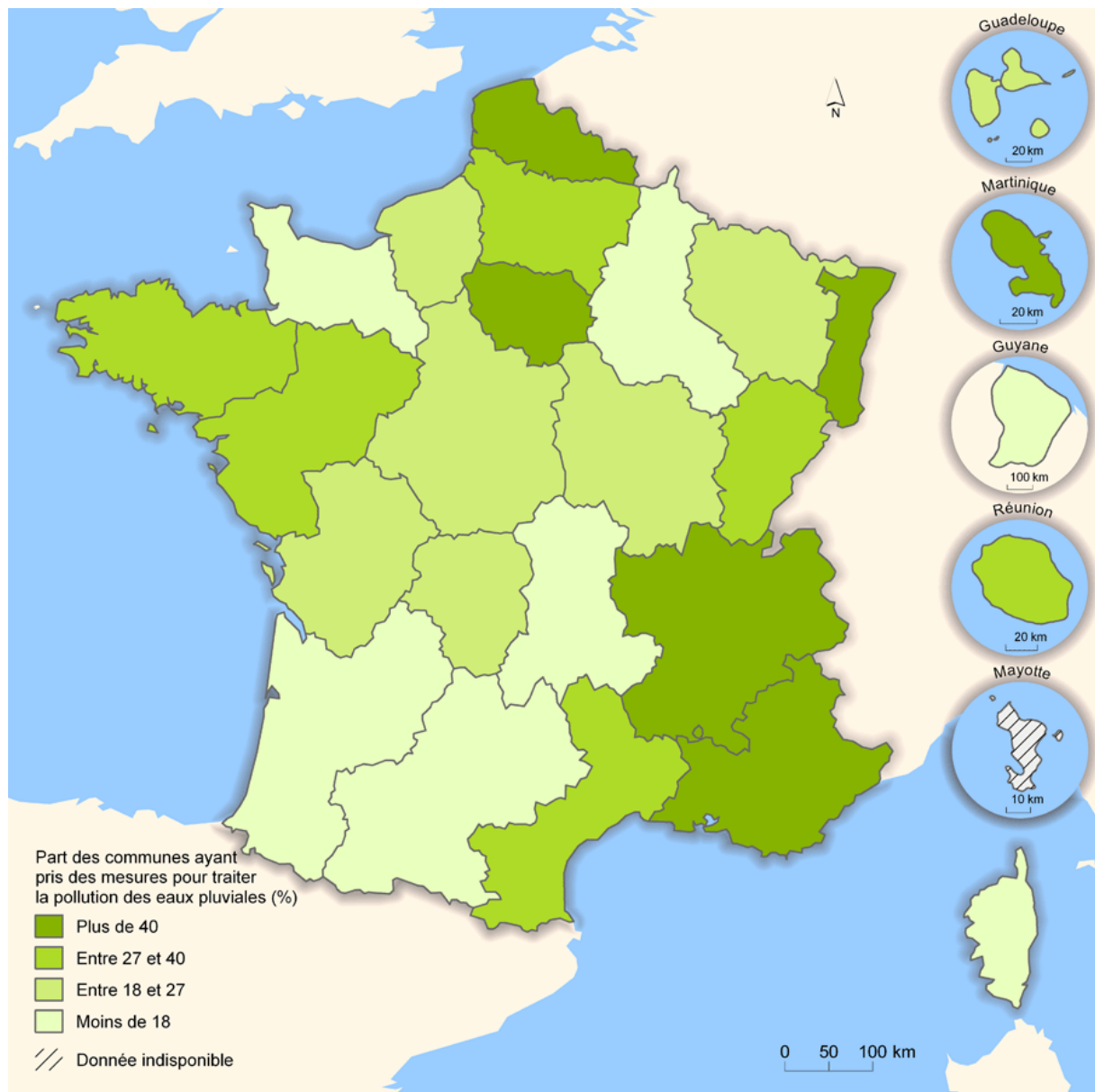


Part des communes ayant pris des mesures* pour la maîtrise des eaux pluviales en 2008



Note : * Les mesures prises en comptes incluent la mise en place de bassins de rétention ou de fossés drainant et doivent être actées dans un document d'urbanisme.

Source : SOeS-SSP, Enquête Eau 2008.